

3.2 Altitude de vol

- L'altitude d'entrée dans la CTR est fixée à 1000 FT/QNH.
- L'altitude de sortie de la CTR est fixée à 1000 FT/QNH.

3.3 Établissement des radiocommunications

L'entrée dans la CTR est subordonnée à l'établissement d'un contact radio préalable avec le Contrôle sur la fréquence 118.9 MHz:

- A la limite de la CTR, sur les points de CR, si l'aéronef est transféré de CTR à CTR;
- Au minimum 5 minutes à l'avance si l'aéronef pénètre directement de la FIR à la CTR ou 5 minutes avant les points CR VFR

3.4 Panne de radiocommunications

En cas de panne de radiocommunications à l'arrivée, les aéronefs en régime VFR appliqueront la procédure suivante en assurant la plus grande vigilance visuelle :

- Entrer dans la CTR à l'altitude de 1000 FT/QNH.
 - En fonction de la provenance, suivre l'un des itinéraires ci-dessus en descente vers 500FT/QNH
 - Passer en face de la Tour en battant les ailes (puis aller se poser)
- Effectuer un vol circulaire face à la Tour de Contrôle à 500 FT/QFE en attendant les signaux optiques de la Tour
- Choisir le sens d'atterrissage en fonction des indications de la manche à air.
 - Utiliser de préférence la piste 14.
 - Avant le décollage : ne pas décoller.
 - Après le décollage : faire demi-tour pour atterrir suivant la procédure de panne à l'arrivée.

IV - PROCÉDURES DE DÉPART

4.1. Sortie de la zone de contrôle

Départ Piste 14:

Suivre les instructions du contrôleur conformément au plan de vol déposé

V - CIRCUIT VFR D'AERODROME

5.1. Pour la piste 32: Circuit à gauche autorisé pour la piste 32 et circuit à droite interdit

5.2. Pour la piste 14: Circuit à droite autorisé piste 14 et circuit à gauche interdit